

Déchiffrer notre époque présente

L'Avant-débat de l'eCm du 22 novembre 2016

par

Claude Thélot

QUE VEUT DIRE ETRE FRANÇAIS AUJOURD'HUI ?

Doit-on et peut-on y éduquer la jeunesse ?

Cette question est difficile mais capitale pour notre avenir ; et comme elle nous touche de près elle peut susciter des discussions passionnées. Comme à l'accoutumée lors des soirées animées par *Déchiffrer notre époque*, c'est le débat lui-même qui permettra de décider des facettes que l'on souhaitera explorer, ainsi d'ailleurs que l'accent qu'on donnera à cette exploration : réfléchir plutôt sur le fait lui-même d'être français ou plutôt sur les conséquences éducatives qu'on peut en tirer. Cet avant-débat ne vise qu'à poser quelques jalons. D'abord en s'interrogeant sur ce qu'est une **nation**, puis en identifiant ce que je crois être les **traits spécifiques** de la nation française. Les conséquences éducatives, explicitées ou non, se dégageront assez naturellement des réflexions.

I – Qu'est-ce qu'une nation ?

Je reprends le titre d'un célèbre essai de Renan, daté de 1882 et auquel il faut se reporter pour initier la réflexion¹. On peut dire, à partir de la thèse de Renan, qu'une nation implique, pour les personnes qui en font partie,

- **Un certain passé reconnu et assumé comme commun** ; Renan souligne d'ailleurs à ce propos que cette reconnaissance suppose d'abord un certain degré d'oubli : oubli des violences et des guerres civiles à travers quoi la nation s'est constituée ; ainsi, pour aujourd'hui, si les Vendéens ou les Albigeois n'avaient pas en tout ou partie oublié les ravages qui ont eu lieu sur leur territoire, ils ne pourraient se sentir pleinement faire partie de la nation française ; ou encore, plus près de nous, songe-t-on à ce qu'il faut d'oubli (ou de pardon) pour qu'il y ait une Europe ? d'ailleurs le projet de faire un manuel d'histoire européenne a, et c'est heureux, abouti, mais ce fut très difficile ; d'autre part, reconnaître et assumer un passé commun supposent aussi de choisir ce qui, dans le passé, constituera le « socle » historique sur lequel la nation est bâtie ; dans le cas de la France, il est sûr, à mon avis, que la Révolution fait partie des éléments principaux du socle, en est peut-être même l'élément central ; on voit ici l'exigence de l'éducation historique, et des choix qu'elle devrait davantage faire : je pense qu'il faudrait plus se centrer sur la France et l'Europe qu'actuellement, et faire une certaine place à nos « gloires » selon l'expression de Renan (cf. ci-dessous) ;
- **Un certain présent, fait de connaissances communes et d'échanges** ; pour faire comprendre ce point, Braudel disait, certes de façon provocatrice et plaisante, qu'avant les chemins de fer au 19^{ème} siècle, la France n'était qu'une abstraction ; nos ancêtres éducatifs avaient parfaitement compris et appliqué cette idée en choisissant de développer l'enseignement de la géographie (départements, préfectures, etc.), pour elle-même et encore plus pour la connaissance de la République qu'elle fournissait ; modernisée et étendue à l'Europe cette exigence devrait toujours être présente ; une nation suppose un certain mode d'organisation où les différentes personnes, les différents groupes ont certains liens, et ne sont pas juxtaposés en s'ignorant ; de ce point de vue la libre circulation des personnes (et des idées) constitue un élément important du présent d'une nation ; je souligne par ailleurs que l'ampleur des mariages « hétérogames » est un indice de l'intensité de ces échanges ;

¹ Ernest Renan : « Qu'est-ce qu'une nation ? », conférence prononcée en Sorbonne le 11 mars 1882, par exemple présentée par Joël Roman (avec d'autres essais politiques) dans la série Agora Classiques de Presses pocket, 1992.

- **Un certain avenir commun voulu, c'est-à-dire un projet collectif partagé** ; chaque membre d'une nation doit, au moins à un certain niveau, être en accord avec ce projet, et idéalement y contribuer ; ce projet ne peut porter que sur le cadre futur dans lequel les destinées individuelles et familiales se dérouleront, sur les valeurs et principes qui caractériseront ce cadre ; l'idée, la volonté, le souhait de vivre ensemble dans ce cadre sont ici essentiels.

Loin d'opposer passé et avenir, il faut donc, à mon avis, concevoir l'idée de nation, comme les réunissant et étant en liaison à travers le présent. Un des sujets importants de discussion, et qui peut opposer les membres d'une nation, porte alors sur les poids respectifs de ce passé, de ce présent et de cet avenir, ou, si l'on préfère des racines, de l'échange et du projet. Personnellement, j'aurais tendance à donner plus d'importance au présent et à l'avenir.

On peut, pour conclure cette première réflexion sur l'idée même de nation, citer quelques phrases de Renan, qui font réfléchir : *« Or l'essence d'une nation est que tous les individus aient beaucoup de choses en commun, et aussi que tous aient oublié bien des choses »* ; *« Une nation est une âme, un principe spirituel. Deux choses qui, à vrai dire n'en font qu'une constituent cette âme, ce principe spirituel : l'une est dans le passé, l'autre dans le présent. L'une est la possession en commun d'un riche legs de souvenirs ; l'autre est le consentement actuel, le désir de vivre ensemble, la volonté de continuer à faire valoir l'héritage qu'on a reçu indivis »* ; *« Avoir des gloires communes dans le passé, une volonté commune dans le présent ; avoir fait de grandes choses ensemble, vouloir en faire encore, voilà les conditions essentielles pour être un peuple »*.

Je ne fais que deux commentaires sur ces quelques phrases fortes (qui, à mon avis, valent sans guère de changements pour aujourd'hui) :

- Si la nation est un principe spirituel, elle n'est, au premier chef, ni une terre, ni un ensemble lié par le sang ; elle est plutôt une volonté de vivre ensemble, traduite dès maintenant par des échanges et assise sur des souvenirs ;
- En second lieu, cette conception de la nation comme « désir de vivre ensemble » conduit directement à la nécessité de faire acquérir par toute la jeunesse un « socle commun » dans lequel la capacité à vivre ensemble doit tenir une place capitale ; c'est l'École qui a cette responsabilité.

II – Les spécificités de la nation française

Sur cet arrière-fond qui vaut pour elle bien entendu, la France présente quelques spécificités. J'en vois six principales : notre devise ; le rôle de l'État ; notre attachement à notre langue et la place que nous faisons à la littérature ; notre laïcité ; notre fâcheuse tendance à dissocier le discours, la réalité et l'action ; enfin trois valeurs partagées par d'autres démocraties (valeur de la paix, de l'égalité entre hommes et femmes, de la protection sociale). Avant de les proposer à la discussion, précisons deux choses.

D'abord elles émanent du passé et du présent plus que de l'avenir, évidemment ; mais comme toutes ne sont pas des qualités, le projet pour l'avenir devrait s'appuyer sur les positives et corriger (si c'est possible ?) les négatives. Même les spécificités jugées positives n'ont pas à être considérées comme invariables : l'avenir doit aussi être réformateur.

Ensuite, certaines de ces spécificités se voient aussi ailleurs (notamment en Europe ou aux Etats-Unis) de sorte qu'elles sont, en partie, partagées par d'autres nations, mais elles y apparaissent souvent comme revêtues d'aspects particuliers, de sorte que sans être, dans ce cas, « propres » à la France elles lui sont tout de même « spécifiques ».

A) Le triplet de notre devise

Je crois que c'est à bon droit que le triplet « liberté, égalité, fraternité » a été retenu comme notre devise, car c'est, à mon avis, notre première (et plus importante) spécificité (ou alors elle l'est devenue car c'est cette devise qu'on a retenue...). Nous sommes bâtis sur ces trois principes, du moins nous l'affirmons. Et nous mettons dans la compréhension de cette devise des accents très particuliers par rapport à d'autres nations qui, sous une forme parfois différente, retiennent aussi ces trois principes.

D'abord, nous hiérarchisons les termes : 1) égalité, 2) liberté et 3) fraternité. Ensuite, nous leur attribuons une valeur et une signification tout à fait originales, et qui nous sont propres.

L'égalité est profondément marquée par l'article 1 des Droits de l'Homme : « *Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits* ». Cet ensemble de 10 mots joue un rôle quasi magique, en tout cas fascinant : la France, de cette égalité juridique, tire la nécessité d'être égaux en tout – ce qui dérive souvent en égalitarisme, c'est-à-dire une égalité qui ne tient pas compte des conditions diverses dans lesquelles les personnes sont. Cette égalité parfaite et universelle est la pierre de touche. Du moins dans le discours (car, cf. ci-dessous, une des spécificités de notre pays est de dissocier beaucoup discours et réalité ou discours et action). Une illustration parmi d'autres de cette mise au pinacle est l'extraordinaire contraste suivant : alors que nous sommes un des pays de la planète où l'inégalité des revenus est la plus faible, nous sommes le pays qui la juge la plus insupportable et s'en plaint le plus. Le risque d'égalitarisme est tel qu'il faudrait, plus qu'on ne fait, réfléchir à ce que serait une égalité réelle et y tendre, non égalitaire mais juste, et éduquer la jeunesse, au lycée par exemple dans les cours de SES ou ailleurs, à cette problématique².

La liberté, pour nous, ne résulte pas du tout comme dans les sociétés anglo-saxonnes de l'application de la loi ; notre liberté est, au contraire, de pouvoir faire ce que nous voulons, elle est perçue comme assez indépendante de la loi justement, et elle n'est limitée (au mieux, c'est-à-dire quand nous jugeons qu'elle doit l'être) que par la liberté des autres. Nous considérons ce bien – être libre- comme naturel, comme acquis et ne sommes pas très sensibles à la nécessité de le protéger- parfois de le défendre. Ainsi nous n'usons pas pleinement, et de moins en moins, notamment parmi les jeunes, de cette liberté fondamentale qu'est celle de voter. Aussi la lutte contre l'abstention devrait-elle être davantage présente dans les établissements scolaires (discours et réalité lors des votes pour l'élection des instances lycéennes).

La fraternité est, même dans le discours, à plus forte raison dans la réalité, le parent pauvre, je crois trop pauvre, de notre compréhension de notre devise. La fraternité ou la solidarité s'expriment dans notre pays par une chose qui le caractérise en partie, la protection sociale (cf. ci-dessous) et c'est essentiel. Mais la protection sociale présente l'effet pervers d'être une solidarité globale et anonyme qui dispense et détourne d'une fraternité concrète et personnelle,- d'autant plus utile que la protection sociale peine aujourd'hui à atteindre tous ses objectifs. Cela pose une grave question d'éducation : comment former les jeunes à être plus solidaires ? Elle se pose d'ailleurs différemment dans l'enseignement public et dans l'enseignement catholique (dans ce dernier cas elle peut aisément s'adosser à la charité). Mais dans les deux cas, il est urgent d'y répondre en proposant des actions éducatives soit à travers les disciplines (y compris dans une perspective pluridisciplinaire, comme les TPE au lycée et les EPI récents au collège), soit autour de l'éducation morale et civique.

L'accent mis sur l'égalité et d'autres legs de la Révolution nous conduisent à penser le citoyen et, à travers lui, l'homme comme peu individualisé, peu personnalisé. D'où l'insistance mise sur la nécessaire intégration des immigrés, insistance qui nous caractérise relativement. Non seulement ils doivent respecter les droits et devoirs de leur pays d'accueil (règle indiscutable et qui est requise dans les autres pays), mais chez nous (toujours dans le discours) ils doivent se fondre dans la nation, et non constituer, sur notre sol, des communautés plus ou moins homogènes, plus ou moins séparées les unes des autres, y compris spatialement. Cette idée générale s'est d'ailleurs particularisée récemment dans le débat politique, sous la pression de la religion musulmane : doit-on viser une « intégration », ou une « assimilation » des immigrés ? Nous pouvons entrer, si l'assistance le souhaite, dans cette discussion un peu pointue (mais importante). Personnellement, vu ce que supposent ces deux termes dans l'idée de leur concepteur, je tiendrais une position intermédiaire, et qualifierais donc (en prenant ce terme chez le psychologue Piaget) d'« adaptation », ce qui recouvre à la fois le processus (réciproque : de la personne immigrée et de la société française) et l'objectif vers lequel nous devrions tendre.

B) L'importance de l'État

Depuis Richelieu et son combat gagné contre les protestants et leurs possessions territoriales, depuis l'échec de la Fronde et, en conséquence, le pouvoir absolu de Louis XIV, la France est un pays centralisé. Et cela a été renforcé par certains aspects de la Révolution, et, encore plus, par les idées et la pratique de Napoléon Bonaparte. Beaucoup plus que tout autre pays, la France se reconnaît dans l'État central, et fait appel à lui pour tout. Il s'agit vraiment là d'un élément structurant de la société française, et il est évidemment très lié à l'importance capitale que nous accordons à l'égalité : c'est devant l'État que chaque citoyen est et doit être égal, et c'est lui qui doit assurer cette égalité concrètement. Cela a une dimension territoriale : l'égalité territoriale, des Lillois aux Niçois, ainsi garantie par l'État explique nous ayons toujours donné peu de pouvoirs aux unités infra-

² Sur le thème de l'égalité, il faut se reporter à l'excellente étude du Conseil d'État dans son rapport public de 1996, « *Sur le principe d'égalité* ».

étatiques, et même que nous nous en soyons méfiés. Dans notre histoire et notre conception du monde, les « Jacobins » l'ont emporté sur les « Girondins ». Cette victoire fait partie de notre être même.

Cependant, la centralisation, traditionnelle, du pays a reculé petit à petit depuis le début des années 1980, y compris parce qu'elle s'est souvent avérée source d'inefficacité : les premières lois de décentralisation datent de 1982 et elles ont été suivies de beaucoup d'autres ensuite. De sorte que l'article 1 de notre Constitution dispose désormais : « *La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances. Son organisation est décentralisée.* » C'est la fin de cet article qui est évidemment extraordinaire au regard de notre tradition historique.

Nous sommes ainsi confrontés à une double difficulté, presque existentielle, que notre projet collectif futur se devra de résoudre d'une façon ou d'une autre :

- Comment bien articuler la place de l'État central et cette « organisation décentralisée » ? Qu'est-ce qui doit « rester » à l'État central, qu'est-ce qui doit être confié aux régions, départements, communes ? *De facto* des réponses sont apportées, mais elles sont empiriques : il n'est pas sûr que nous soyons tous d'accord sur ce qu'il « faut » faire, et encore moins que les réponses actuelles procèdent d'une réflexion sur justement ce qui « doit » être fait, ou ce qui est « le meilleur » ;
- Comment évoluer et nous situer, nous Français attachés à une certaine forme de centralisation, à un État fort, et garant de l'égalité (et d'autres aspects de notre vie collective), dans un monde où ce sont plutôt les organisations décentralisées non seulement qui sont fréquentes (Allemagne, États-Unis, etc.), mais qui se développent, au moins au sein de l'Europe, où souvent l'unité d'action est la région (par exemple pour beaucoup de crédits européens) et où certains pays voient leur État central contesté ou en faillite (Belgique, Espagne, etc.) ?

Je suis personnellement assez jacobin, mais il est incontestable que beaucoup d'aspects de notre vie collective doivent être décentralisés car non seulement ils fonctionnent mieux ainsi, mais parce que c'est aussi une façon d'échapper au risque d'une égalité trop formelle, trop égalitaire. De façon plus générale, la réflexion sur le couple centralisation-décentralisation a des liens avec celle portant sur les relations entre l'efficacité et l'égalité.

C) Le lien avec notre langue et la place de la littérature

Le français est bien entendu parlé (et parfois mieux défendu : cf. Québec) par d'autres que les Français et qu'en France. Mais aucun pays, je crois, n'a avec sa langue, un lien aussi fort et, en tout cas, aussi particulier que nous avec le français. Cela ne veut pas dire, hélas, que tous les jeunes parlent bien le français. Mais précisément, l'importance du français est si grande en France et le sera dans l'avenir, en dépit de la mondialisation, qu'il est capital, et pour chaque jeune et pour la société dans son ensemble et sa cohésion, que tous le maîtrisent bien. En ce sens l'échec scolaire regarde bien sûr les jeunes qui en sont les victimes, mais il concerne aussi tout le pays, car aucun projet collectif d'avenir ne peut être pensé et réalisable si 15 à 20% des jeunes parlent, ou écrivent, ou comprennent mal le français.

Il faut ajouter à ce premier constat du lien du pays avec sa langue, un second qui lui est lié, qui en dérive, mais qui l'enveloppe et le dépasse : l'extrême importance de la littérature. A tel point qu'un auteur a pu écrire un livre où, d'une certaine façon et en exagérant un peu, la France et la littérature s'identifieraient³.

Le symbole de cette double spécificité française est la création, par Richelieu, de l'Académie française : club des meilleurs écrivains, cooptés par leurs pairs et devenant ainsi « immortels » (sans rire, et c'est très significatif) et à qui on assigne quelle tâche ? celle de réaliser un dictionnaire de la langue. Cette institution a été imitée ailleurs, et d'autre part, chez nous d'autres académies (des sciences, des beaux-arts, etc.) ont été créées. Mais l'antériorité et le prestige inégalé de l'Académie française dans la société française témoignent bien de cette double place capitale (dans notre imaginaire encore plus que dans la réalité, peut-être, dans les pays étrangers encore plus que chez nous peut-être) de notre langue et de notre littérature. (Seule l'Irlande, je crois, confère à la littérature une importance au moins aussi grande que nous – et c'est d'ailleurs une raison de notre entente réciproque).

Tout cela était d'ailleurs plus vrai il y a quelque temps qu'aujourd'hui et, surtout, est parfois excessif et présente des effets pervers, qu'un projet pour l'avenir devrait s'attacher à gommer. Car s'il faut, avec la plus grande énergie (et plus d'efficacité qu'aujourd'hui), apprendre à tous à maîtriser la langue, à savoir et aimer lire, s'il faut

³ Alain-Gérard Slama : *Les écrivains qui ont fait la République*, Plon, 2012.

que la politique éducative réussisse enfin à créer une véritable filière littéraire prestigieuse au lycée (ce qu'elle échoue à faire depuis vingt ans), il ne faut pas, en revanche, ou il ne faut plus que cette caractéristique française nous empêche de mettre davantage l'accent sur la maîtrise de l'anglais de communication internationale, d'une part, sur les sciences expérimentales, d'autre part, discipline qui se prête le mieux à l'apprentissage du dialogue avec l'autre.

Par extension, mais cela ne nous est pas propre, nous accordons une certaine ou une très grande importance à la culture – notamment littéraire, justement (alors qu'en Italie, ce sont plutôt la peinture, la sculpture et l'opéra, tandis qu'en Allemagne c'est plutôt la musique en général qui tiennent le haut du pavé). Je ne mentionne ce point que pour mémoire, et parce qu'en France cette attention à la culture (et à la politique culturelle : nous sommes les seuls au monde à avoir un ministère de la Culture) prend la forme de l'« exception culturelle », c'est-à-dire des deux affirmations suivantes :

- la culture doit, au moins en grande partie, être soustraite aux lois du marché;
- la culture est, au moins en partie également, propre à un groupe humain (une région, un pays ou un groupe de régions ou de pays, etc.) et ne doit donc pas être uniforme sur toute la planète.

L'importance de la culture et même cette idée d'exception culturelle, à condition de ne pas la limiter à la littérature justement et à ne pas donner lieu à des excès (et en particulier ne pas nourrir un antiaméricanisme primaire de nos élites), me semblent devoir être présentes dans un projet collectif d'avenir pour la France. Mais cela pourra être discuté.

D) La laïcité ou la relation aux religions

Je pense personnellement que la croyance, ou la foi (ou, à l'opposé, l'athéisme) est une dimension fondamentale de la personne. Est-elle purement privée ou partiellement publique ? Dans les deux cas, ce n'est pas raisonnable de l'ignorer, ni dans une société fondée sur la liberté, ni dans un système éducatif prétendant à l'éducation du jeune (et pas seulement à son instruction). La Déclaration des droits de l'homme et du citoyen énonce d'ailleurs non seulement la liberté de toutes les opinions (y compris religieuses) mais aussi celle de leur expression (sauf à troubler l'ordre public).

La foi (ou la croyance) diffère certes de la religion, mais elle s'incarne, ou s'institutionnalise dans une religion, c'est-à-dire une institution, une Eglise. Les relations, au sein d'une société, entre le pouvoir et la religion (c'est-à-dire l'Eglise) sont de trois ordres possibles : identité (le pouvoir est religieux), indépendance (la foi est purement privée et l'Eglise n'intervient pas dans les affaires publiques), articulation en respectant une certaine autonomie réciproque. C'est ce troisième schéma qui vaut en France et qui, très largement, la caractérise (alors que le premier fut très présent dans l'histoire et concerne de nombreux pays).

La laïcité en France, la « laïcité à la française » concrétise cette articulation de façon originale. Elle découle de la loi de 1905 et surtout (ce qu'on omet) des quelques dispositions sages qu'à la suite de cette loi le Conseil d'État a prises. Je pense personnellement que désormais cet ensemble fait partie de notre lien social, est un équilibre, certes stable et maintenant apaisé mais fragile et qu'il serait dangereux de risquer de remettre en cause. C'est pourquoi je suis opposé à une modification de cette loi. Il vaut mieux, dans un projet collectif futur, tirer toutes les conséquences de cette loi et des dispositions du Conseil d'État pour qu'on tienne compte de la nouvelle venue parmi les religions des Français, l'islam.

Selon la laïcité à la française, l'espace public est « neutre », ce qui ne veut pas dire « vide » (où les religions seraient ignorées), mais « plein » (où, sans être reconnues, elles sont connues). Espace où les opinions religieuses et la liberté de culte sont affirmées et garanties. Espace, plus généralement, où s'incarnent nos trois valeurs fondamentales : la liberté (y compris religieuse), l'égalité (notamment entre hommes et femmes), la fraternité (comprise a minima comme capacité à vivre ensemble malgré des options, y compris religieuses, différentes). Les deux chartes récentes de la laïcité « à la française », charte des services publics, charte de l'École, concrétisent cela. De même les dispositions législatives sur les signes de la République ou le port ostensible du voile.

L'École a trop interprété l'espace « neutre » comme un espace « vide ». D'où la perte de références culturelles mais surtout l'ignorance (ou même pire la négation) de la dimension fondamentale indiquée plus haut. L'École doit éduquer, et pas seulement instruire. Par exemple la loi précise : « *Le droit de l'enfant à l'instruction a pour objet de lui garantir, d'une part, l'acquisition des instruments fondamentaux du savoir, des connaissances de*

base, des éléments de la culture générale et, selon les choix, de la formation professionnelle et technique et, d'autre part, l'éducation lui permettant de développer sa personnalité, son sens moral et son esprit critique, d'élever son niveau de formation initiale et continue, de s'insérer dans la vie sociale et professionnelle, de partager les valeurs de la République et d'exercer sa citoyenneté ». Jamais, même au temps de l'« Instruction publique », l'École ne devait qu'instruire : l'École a toujours été conçue, en France, comme un creuset. Plus qu'ailleurs sans doute (même si aujourd'hui d'autres pays nous ont rejoints sur ce point), et c'est une caractéristique importante de notre nation, qu'il faut conserver et développer dans l'avenir. L'éducation à vivre ensemble devrait recouvrir quatre domaines : la citoyenneté, l'éducation civique ; l'éducation morale et civile ; l'éducation au fait religieux ; le respect de règles dans les rapports avec les autres. Dans chacun de ces quatre domaines, l'apprentissage ne saurait se limiter à des connaissances, et cela est capital : il s'agit aussi de capacités (ou savoir-faire), il s'agit surtout de comportements (ou savoir-être)⁴.

E) Le décalage entre discours et réalité, entre discours et action

La quatrième spécificité que je propose de reconnaître à la France, et dans mon esprit elle n'est pas positive, est qu'elle est un « lieu de double écart » : écart entre ce qu'on dit et ce qui est, et écart entre ce qu'on dit et ce qu'on fait. Il n'est pas sûr que nous soyons les seuls à souffrir de ces deux maux, mais il est sûr qu'ils sont bien présents dans notre société (et peut-être au sein de chaque personne), et que même s'ils ne sont pas nouveaux (la Révolution elle-même...), ils se sont accrus ces dernières décennies (avec l'émergence de la démocratie médiatique). Nos idéaux s'incarnent mal, ce qui les fragilise, nos promesses électorales non seulement ne sont pas honorées, mais sont souvent bafouées. Les discours, électoraux ou non, politiques ou non, professionnels aussi, méconnaissent trop la réalité, sont parfois sciemment utilisés pour endormir ou tromper, sont rarement dits avec l'idée qu'on aura la volonté d'appliquer les dispositions qu'ils contiennent. Il y a là une très grave responsabilité de tout le monde, et notamment de toutes les élites : politiques, intellectuelles, culturelles, économiques, syndicales, etc. Il faut d'ailleurs reconnaître que les candidats qui s'efforcent de « parler vrai » ne sont pas élus, de sorte que le peuple aussi a sa part de responsabilité dans l'existence et la croissance de ces deux écarts. Enfin, il va de soi que ces deux écarts nourrissent, parmi d'autres causes sans doute, une certaine « sinistrose » qui nous caractérise (et dont j'ai donné un exemple plus haut concernant les inégalités de revenus).

Il me semble que devrait être prioritaire dans notre projet collectif l'ambition de réduire ces deux écarts. Je ne vais pas développer ce qui serait tout un pan de programme électoral (avec en arrière-fond une réforme de notre démocratie). Je vais me contenter d'affirmer avec force que chacun devrait dans sa vie et son comportement avec les autres s'efforcer d'être attentif à réduire ces deux écarts. Cela vaut tout particulièrement pour les adultes chargés de l'éducation des jeunes (parents, enseignants, chefs d'établissement scolaire, etc.) :

- Réduire l'écart entre ce qu'on dit et ce qui est : dire les choses comme elles sont (même si ce n'est pas toujours possible, voire souhaitable), être plus sérieux dans la recherche d'informations et d'analyses sur ce qu'on veut aborder ; présenter mieux les diverses options et conclusions sur un sujet ; reconnaître qu'il y a beaucoup de sujets où nous devrions nous taire (ne pas avoir d'opinion sur un sujet et du coup ne pas s'exprimer est tout de même un « droit » et un « devoir » fondamental de la personne) ;
- Réduire l'écart entre ce qu'on dit et ce qu'on fait : il faut ici que les adultes, notamment les éducateurs, soient exemplaires dans leurs comportements (professionnels, personnels, dans leurs relations avec les jeunes, etc.).

Idéaux difficiles à approcher, certes. Mais il y va de la crédibilité de notre projet (en particulier aux yeux de la jeunesse), donc de notre existence collective future.

F) Des valeurs qui ne nous sont pas propres mais qui nous structurent

Un cinquième groupe de spécificités de la nation française est constitué de valeurs que nous partageons avec beaucoup d'autres pays et sociétés, en particulier démocratiques. En ce sens, ce ne sont pas des spécificités françaises. Néanmoins elles ont, dans notre société comme dans les autres qui les partagent, une importance capitale ; elles doivent donc non seulement être présentes dans notre projet collectif futur, mais le fonder pour

⁴ Sur l'éducation au fait religieux, je me permets de renvoyer à un article récent : Claude Thélot : « Quelle éducation au fait religieux dans l'École de la République ? », *Administration et éducation* n°4, AFAE (Association française des acteurs de l'éducation), 4^{ème} trimestre 2015.

une large part. J'en vois principalement trois, sur lesquelles on peut dire quelques mots, même si elles sont tellement évidentes qu'il est inutile de s'appesantir.

L'attachement à la paix. Cela ne doit pas aller jusqu'au pacifisme à tout crin (cf. les années trente), mais doit inspirer nombre de nos décisions : de politique étrangère, en particulier. Cet attachement devrait s'accompagner d'une capacité, d'une volonté de pardon individuel et collectif pour les crimes et guerres passés.

L'égalité entre les hommes et les femmes. Valeur capitale, qui a du mal à s'incarner complètement (mais beaucoup de progrès ont été faits depuis 50 ans, et elle s'incarne mieux que dans beaucoup de pays). Il faut ici veiller avec beaucoup de soin non seulement à ce que les progrès se poursuivent et même s'amplifient (sur le marché du travail, par exemple, ou sur l'organisation de la vie domestique), mais aussi à éviter que des tendances ne naissent qui remettraient cette égalité en cause. Le pacte social doit certainement contenir cette égalité, non seulement comme objectif, mais, pour éviter là aussi un écart entre ce qu'on dit et ce qui est ou ce qu'on fait, comme réalité qu'on s'attache à construire chaque jour.

L'attention à une protection sociale publique et solidaire, y compris entre générations. Depuis longtemps, au moins depuis la Libération, la protection sociale s'est construite dans notre pays et y a acquis une place considérable, même si elle est perfectible. La protection, de tous et en particulier des plus faibles, devant les risques de l'existence (maladie, incapacité, vieillesse, dépendance, chômage, etc.) fait partie de notre lien social, et la politique doit veiller, d'une part à créer les conditions durables d'une telle protection publique, solidaire et intergénérationnelle, d'autre part à en faire évoluer le contenu et les modalités en phase avec l'évolution des modes de vie.

Il n'est pas nécessaire d'explicitier les conséquences sur lesquelles l'énoncé et l'incarnation de ces valeurs peuvent ou doivent déboucher dans le système éducatif. Dans différentes disciplines, dans l'éducation à vivre ensemble, dans les attitudes des uns et des autres, elles doivent être présentes. En réalité, les deux premières doivent régner tout autant et même plus encore dans l'École que dans la société. Et si cette dernière ne donne pas le « bon exemple », c'est l'honneur de l'École de les faire vivre en son sein.

Je voudrais conclure cet avant-débat par trois remarques, qui nourrissent souvent ma réflexion et dont je serais heureux qu'elles puissent aussi nourrir celle des lecteurs/auditeurs.

D'abord, j'aime beaucoup, pour réfléchir à un projet collectif futur, et même l'orienter quelque peu, citer cette recommandation d'Auguste Comte (dont le Brésil a fait sa devise) : « *L'amour pour principe, l'ordre pour base, le progrès pour but.* » Une telle visée ne suffit pas, bien sûr, à fonder un projet collectif, il faut tenir compte en plus des divers aspects que j'ai évoqués dans ce texte. Mais il y a là un squelette d'objectif, d'organisation et d'action collectifs qui mérite d'être considéré sérieusement.

Seconde réflexion, plus spécifiquement française : la France s'est toujours pensée comme le royaume de l'universel. Même avant le siècle des Lumières, cette idée (ou cette exigence, ou cette prétention) était présente. Le siècle des Lumières, la Révolution, les grands principes libérateurs (et à condition d'oublier les massacres) n'ont fait que renforcer cette tendance. La France doit-elle aujourd'hui, c'est-à-dire devons-nous aujourd'hui conserver une telle visée, une telle ambition, une telle prétention ? Oui, peut-être, même si avons perdu notre prééminence et sommes devenus une puissance parmi d'autres, car ce serait bien en phase avec nos ancêtres, nos « gloires », mais alors à deux conditions : que nous reconnaissons modestement qu'il peut y avoir, qu'il y a plusieurs universels ; et que, modestement aussi, nous placions au centre de notre projet la volonté de supprimer l'écart entre ce qu'on dit et ce qu'on fait – et cette volonté serait désormais précisément une caractéristique centrale de l'universel français.

Enfin, il y a un mode, ou un art de vivre, un bonheur, ou une douceur de vivre ?, qui sont typiquement français, faits de grands principes, de paysages, de beautés des édifices et des villes, d'attention à la cuisine, au vêtement, à l'amour, bref d'un certain style, que tout projet futur devrait préserver et développer. Petite touche finale, rose certes mais essentielle.